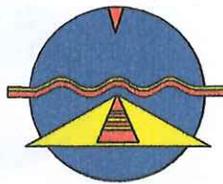


N° 9432
du 04.04.24



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

COMITÉ SYNDICAL DU 28 MARS 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

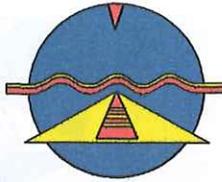
ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 mars 2024.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 février 2024	Adopté
2024-03	Installation d'un délégué suppléant au conseil départemental du Lot	Unanimité
2024-04	Approbation du compte de gestion – exercice 2023	Unanimité
2024-05	Approbation du compte administratif – exercice 2023	Unanimité
2024-06	Affectation du résultat de l'exercice 2023	Unanimité
2024-07	Ouverture de l'autorisation de programme – crédits de paiement	Unanimité
2024-08	Budget primitif – exercice 2024	Unanimité
2024-09	Aménagement des lots de la zone d'activités – Lancement des consultations relatives aux prestations intellectuelles	Unanimité
2024-10	Saisine de l'Etat en vue de la modification des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Brive et Paris(Orly)	Unanimité

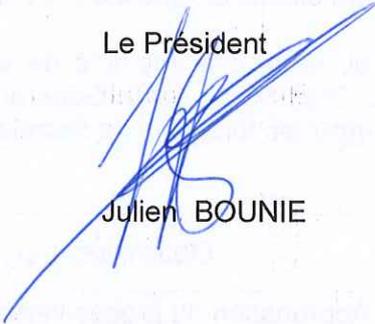


SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-11	Saisine de l'Etat en vue d'obtenir le renouvellement de la délégation de compétence d'organiser la procédure de délégation de service public permettant d'attribuer l'exploitation des services aériens réguliers entre Brive et Paris (Orly)	Unanimité
2024-12	Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation des services aériens réguliers entre Brive et Paris (Orly)	Unanimité
2024-13	Exploitation des services aériens réguliers entre Brive et Paris (Orly) : choix du mode de gestion suite à la résiliation anticipée de la convention de DSP 2022-2026	Unanimité

A Brive, le **6-3 AVR. 2024**

Le Président


Julien BOUNIE

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : **04/04/2024**